

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	60
PRESENTS	43
VOTANTS	41

DATE DE LA CONVOCATION
09 mars 2022

OBJET

Délibération N° 2022-20

AFFECTATION

DE

RESULTATS

2021

BUDGET

ANNEXE TRI

Accusé de réception en préfecture
061-256102179-20220316-2022-20-DE
Date de télétransmission : 28/03/2022
Date de réception préfecture : 28/03/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE**

Séance du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize mars à vingt heures, les membres du comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Martin d'Ecublei, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mmes et Mrs Mmes et Mrs FLEURIEL, RODRIGUEZ, BOURGES, NETZER, ROTH LE GENTIL, BEAUCHAMP, BOUILLAULT, GODARD, JUSZEZAK, PREVOST, GOUEDARD, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, DUVAL DE LAGUIERCE, GONDOUIN, GOUSSIN, BITTARD, MONTINHO, VERHALLE, BIGNON, POUSETT, PETIT, POISSON, BERNARD, BOURRIER, LEBRETON, MATHIAS, GANDAIS, DELARUE, PAULHAC, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, NOUAIL, DESFRESNE.

Suppléants : Mmes Mr FLAIRE, KLYMKO, OPRON, POUSSIN (pas droit de vote)

Membres consultatifs : Mme BRARD.

Etaient absents excusés : Mme et Mrs GEGU, HEBERT, LANGEVIN, LESIEUR, BRUNET, BOURCET, HARDUIN.

Suppléants excusés : Mmes et Mrs LEROY, QUAGHEBEUR, STUMBOFF, BOUDRY

Egalement membres consultatifs excusés : Mmes et Mrs BOUTTIER, DJENNADI-MENEGHINI, LE GLAUNEC, PAUVERT, STORTI, LEBEDEL.

Egalement présents : M. ROUSSEAU (Directeur), M. BACOUPE (Technicien), M. DUTERTRE, Mme DELASALLE, M. TESSIER (ambassadeurs du tri), Mme MERCIER (Secrétaire).

Monsieur GODARD Serge a été nommé secrétaire de séance.

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2021 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Ou déficit de fonctionnement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement année 2021	0.00 €
Ou déficit de fonctionnement année 2021	0.00 €
Total Excédent de fonctionnement	0.00 €
	0.00 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	

Excédent investissement reporté	
Ou Déficit investissement reporté 2020	302 888,41 €
Excédent d'investissement année 2021	
Ou Déficit d'investissement année 2021	35 195,76 €
Total Excédent d'investissement	
Ou Total Déficit investissement	338 084,17 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2021 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	39 238,00 €
Recettes d'investissement reportées	
Solde Positif	
Ou Solde négatif	39 238,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	377 322,17 €
--------------------------	--------------

Le conseil syndical, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement Article 1068	0.00 €
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	0.00 €
Ou report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	0.00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	0.00 €
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	338 084,17 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,

Dominique NETZER.

